



COLLEGE LA PREVOYANCE			ANNEE SCOLAIRE 2022/2023		
DEPARTEMENT	EVALUATION	MATIERE	CLASSE	DUREE	COEF
HIST-GEO-ECM	DS N° 2	ECM	4 ^e	1H30	2

NOMS.....

PARTIE A : VERIFICATION DES RESSOURCES

A₁ – VERIFICATION DES SAVOIRS

1 – Définis les expressions suivantes

Constitution.....1pt

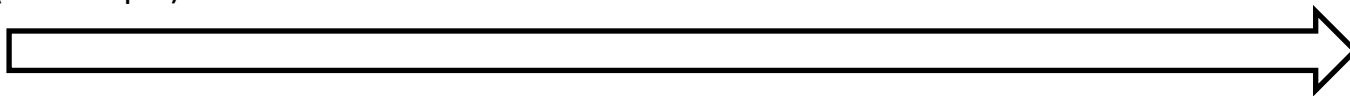
Pouvoir exécutif.....1pt

2 –a) Présente deux attributions du Président de la République au Cameroun.....(0.5x2=1pt)

b) Cite deux attributions du Premier Ministre.....(0.5x2=1pt)

A₂ – VERIFICATION DES SAVOIR-FAIRE

1 – sur cette frise classe les différentes constitutions selon l'ordre chronologique.
(0.5x4=2pts)



2 a) Fais correspondre avec une flèche les éléments de gauche de ceux de droit.
(0.5x3=1.5pt)

Pouvoir exécutif * * Les Ministres

Pouvoir Législatif * * Bicéphalisme

Le gouvernement * * Bicaméralisme

b) Réponds par vrai ou faux
(0.5x3=1.5pt)

- Les symboles nationaux sont adoptés par l'ALCAM le 10 mai 1957.....

- La version anglaise de la devise du Cameroun est Peace-Work-Fatherland.....

- Monsieur le Président de la République son excellence est le premier footballeur.....

PARTIE B: VERIFICATION DES COMPETENCES

Situation problème : le sous-préfet de l'arrondissement de Douala 5^e fait une tournée dans votre établissement scolaire. Aide le Principal à être hospitalier et présenter vos doléances à Monsieur le sous-préfet.

Document 1 : La désignation du Président et suppléance à la présidence de la République.

Article 86 – Le corps électoral est convoqué par décret du Président de la République.

Article 87 – La campagne électorale est ouverte à partir du quinzième jour précédant le scrutin. Elle prend fin à la veille de scrutin à minuit.

Article 116 – Le président de la République est élu pour un mandat de sept ans au suffrage universel direct, égal et secret.

Article 117 – Les candidats aux fonctions de Président de la République doivent jouir de la plénitude de leurs droits civiques et politiques et avoir 35 ans révolus à la date des élections. Ils doivent être des citoyens camerounais d'origine et justifier d'une résidence continue dans le territoire national d'au moins 12 mois consécutifs et d'une inscription sur les listes électorales à la date du scrutin.

Article 120 – Les candidats à l'élection du Président de la République sont tenus de faire une déclaration de candidature revêtue de leur signature légalisée.

Source : Constitution du 18 Janvier 1996

Document 2 : La Palais du Président de la République.



Document 3 : Le gouvernement

Le Président de la République décrète :

Article 1^{er} Le présent décret porte organisation du gouvernement. Le gouvernement comprend :

- Le Premier Ministre, chef du gouvernement
- Les vice-Premiers ministres, le cas échéant
- Les Ministres d'Etat, le cas échéant
- Les ministres
- Les ministres chargés de mission
- Les ministres sans portefeuille, le cas échéant, Les ministres délégués,
- Les secrétaires d'Etat.

Source : Constitution du 18 Janvier 1996

Consigne : Effectue les tâches suivantes :

1 – Présente le problème posé dans situation ci-dessus.....
.....3pts

2 – Relève dans les documents trois conditions d'éligibilité à la Présidence de la République.....
.....3pts

3 – Propose deux actions à ton principal pour mieux accueillir une haute Personnalité
.....
.....3pts

Présentation : 1pt